

## LE FORÇAT CYVOCT...

*Le laisserez-vous là-bas... .. là-bas?...*

Sébastien FAURE.

Au récit que je vais faire, je donnerai l'allure d'un procès-verbal. La principale qualité de tout procès-verbal: l'exactitude, on peut être sûr que cette narration l'aura. Rochefort, Laguerre, Clovis Hugues, ont ou ont eu en main le dossier complet de l'affaire, si je sors de la stricte vérité, je les prie de le dire. Je fais appel aussi au souvenir de tous ceux que ces faits ont passionnés naguère; si je commets une erreur, qu'ils la redressent.

En 1882, la région lyonnaise était agitée par de grands frissons révolutionnaires. Alors, comme aujourd'hui, profonde était la misère de ces travailleurs: tisserands, passementiers, mineurs, métallurgistes, qui ont fait de Lyon, de Saint-Étienne, de Roanne, de Saint-Chamond, des cités où d'opulentes fortunes privées se sont édifiées sur le dénuement de la classe ouvrière.

Dans ces milieux où le commerce et l'industrie se sont particulièrement développés, la périodicité des chômages et des morte-saisons, la densité des agglomérations prolétariennes, la fréquence des grèves, la sévérité des règlements d'atelier, la dureté des propriétaires, des fournisseurs, des patrons, des contre-maîtres, tout, jusqu'à l'atavisme de ces populations, conspire au paroxysme des passions toujours latentes en les foules.

Aussi, l'*Idee anarchiste* trouva-t-elle dans le bassin du Rhône et de la Loire un terrain merveilleusement apte à la recevoir.

Des groupes se fondèrent, des cercles s'organisèrent, des journaux parurent, les réunions se multiplièrent.

Une telle activité de propagande ne pouvait laisser indifférent le *Pouvoir*, et les parquets de la région sévirent. Ce fut une grêle de perquisitions, arrestations et condamnations.

Des douzaines de militants étaient détenus; dix journaux avaient succombé, tués par les amendes. Le procès de Lyon, ce fameux procès dans lequel Kropotkine, Gautier, Bordat, Bernard, Martin et une cinquantaine d'autres furent impliqués, avait abouti il une condamnation aussi révoltante que générale, de tous les prévenus. Bref, la guerre semblait déclarée entre ceux dont rien n'abbatait l'énergie et ceux qui ne cessaient de frapper, quand, dans la nuit du 22 au 23 octobre 1883, une bombe éclata à Lyon dans une maison mal famée: l'*Assommoir*, située à Bellecour et fréquentée, la nuit, par les noceurs de la cité lyonnaise.

L'auteur de l'attentat testa toujours inconnu; mais on ne manqua pas d'attribuer celui-ci aux révolutionnaires.

Par l'ardeur de ses convictions, autant que par ses qualités d'écrivain et d'orateur, l'un d'eux, un jeune homme, Cyvoct, s'était attiré la sympathie du prolétariat lyonnais et la haine de la police et de la magistrature.

Condamné en qualité de gérant de l'*Étendard révolutionnaire* à plusieurs années de prison, il avait réussi à passer la frontière et s'était réfugié en Suisse, puis en Belgique.

Ce fut lui que le parquet de Lyon dénonça comme l'auteur de l'attentat. Cyvoct fut arrêté, puis livré par le gouvernement belge à la police française.

Le procès révéla un des plus beaux caractères de notre époque; son attitude fut digne en tous points. L'accusation, qui voulait faire reconnaître en lui l'acteur principal ou tout au moins le complice de ce drame, fut vaincue. D'écrasants témoignages ainsi que des documents indiscutables établirent que, la nuit de l'ex-

plosion, Cyvoct se trouvait à Lausanne (Suisse) et que, conséquemment, la perpétration de l'acte ne lui était pas imputable.

Le verdict du jury ne laisse aucun doute sur ce point. À la question que voici:

«*Cyvoct Antoine-Marie est-il coupable d'avoir, à Lyon dans la nuit du 23 au 24 octobre 1883, volontairement donné la mort à Louis Miodre?*», a réponse du jury fut: *Non*.

Est-il tout au moins coupable:

1- «*d'avoir par machinations ou artifices coupables, provoqué à ce meurtre ou d'avoir donné des instructions pour le commettre?*», réponse: *Oui*, à la majorité.

2- «*d'avoir procuré des armes, des instruments ou moyens qui ont servi à commettre ce meurtre, sachant qu'ils devaient y servir?*», réponse: *Non*.

3- «*d'avoir, avec connaissance, aidé ou assisté l'auteur ou les auteurs de ce meurtre dans les faits qui l'ont préparé, facilité ou consommé?*», réponse: *Non*.

Ainsi, voilà qui est clair. Le jury déclare que Cyvoct n'a pris aucune part matérielle, directe ou indirecte, à l'attentat. Ce verdict ne peut pas recevoir une autre interprétation.

Mais, à défaut de complicité ou de participation matérielle, Cyvoct fut condamné pour provocation suivie d'effet, c'est-à-dire pour complicité morale, à la peine de mort.

Oui, pour complicité morale, parce que les rapports de police le représentèrent comme partisan des moyens violents, parce qu'il avait été gérant de *l'Étendard révolutionnaire*, parce qu'il avait écrit, parce qu'il avait parlé, eu un mot, pour un délit de presse, Cyvoct fut condamné à la peine capitale.

C'était l'échafaud politique rétabli.

Ce jeune homme - il n'avait pas 25ans - entendit, impassible, la sentence, et y répondit par ces simples mots qui révèlent la hauteur de son caractère: «*Si l'arrêt n'est pas cassé, je repousserai toute clémence du Président de la République, car je préfère la mort sur l'échafaud à la chaîne du bagne!*».

De longs jours suivirent - deux mois - au cours desquels le condamné, fier, sans défaillance, l'esprit calme, le cœur tranquille, attendit la mort.

La guillotine ne voulut pas de lui. La clémence, du président de la République remplaça la mort instantanée, à l'aube, sous l'œil de la foule, par l'agonie lente des travaux forcés, agonie qui, chaque jour, à toute heure, à toute minute, pénètre douloureusement, dans l'organisme du forçat et lui arrache, lambeau par lambeau, son intelligence, son cœur, sa chair.

Une autre mesure de clémence a réduit à 20 ans de bagne la peine des travaux forcés à perpétuité.

Et voilà douze ans, - douze ans d'humiliation, de crucifiement - que Cyvoct supporte la peine d'un acte qu'il n'a pas commis.

Tel est le drame dont je me suis efforcé de dérouler les péripéties, simplement, avec mon cœur, non avec mon imagination.

Et maintenant, je m'adresse à tous ceux qui me lisent et je leur dis: N'est-il pas monstrueux que, pour avoir, dans l'enthousiasme de ses 25 ans et la fougue de son âme ardente, jeté un œil plein d'amour sur les spoliés, et étincelant de colère sur les spoliateurs, un homme soit torturé depuis douze ans et condamné à l'être plusieurs années encore?

Je dis aux pauvres, aux souffrants, aux meurtris de la lutte sociale: *Celui-là vous aimait; il avait compris vos infortunes; ses yeux s'étaient emplis de larmes à la vue de vos pleurs; son cœur avait saigné au spectacle de vos plaies; son cerveau s'était révolté à la vue de votre misère, à vous qui enfantez toutes les richesses.*

Le laisserez-vous là-bas, là-bas?...

Je dis aux vainqueurs de la mêlée sociale, aux puissants, aux privilégiés: Vous, il ne nous connaissait pas et ne vous portait aucune haine. Il n'en voulait point à vos personnes, mais à vos privilèges et aux iniquités dont ils sont la cause.

Il parlait, il écrivait contre les droits que vous avez usurpés et que vous détendez par la force, parce qu'il portait en lui le rêve généreux d'une société sans privilège, sans iniquité, sans usurpation, sans tyrannie.

Il est au bagne pour avoir clamé son rêve de réconciliation définitive et de liberté harmonique.

Le laisserez-vous là bas... là bas...?

Je dis à tous ceux qui pensent et sentent, à tous les hommes d'intelligence et de cœur: Oui ou non, comprenez-vous que chacun a le droit de voir conformément à l'optique spéciale de son cerveau, et de vibrer selon les rythmes particuliers de ses cordes sensibles? Oui ou non, comprenez-vous que la faculté de concevoir et de sentir implique, comme indispensable corollaire, celle d'extérioriser par l'écrit et la parole ses idées et ses sentiments?

Cyvoct a dit, il a écrit ce que sa raison et son cœur lui inspiraient, lui dictaient. Il n'a pas commis d'autre crime. Le laisserez-vous là bas... là bas...?

Je m'adresse à vous, Rochefort, Drumont, Séverine, Tailhade, Montorgueil, Bauer, Clémenceau, Maret, Pelletan, Scholl, Ranc, Gautier, Clovis Hugues, Jaurès, journalistes et orateurs, qui avez la joie de jeter chaque jour, dans la balance des événements, le poids de vos écrits et de vos discours et je vous dis: Cyvoct n'est pas un condamné de droit commun; c'est un condamné de presse, c'est un condamné politique, et il est au bagne. Ah! prenez garde, écrivains et orateurs, jaloux de votre indépendance. Si vous ne défendez, chaque fois qu'elle est méconnue, la liberté de parler et d'écrire, craignez qu'un jour, on ne brise vos plumes et on ne réduise vos lèvres au silence des geôles. Consultez vos intérêts de citoyens qui mettent au service de leurs convictions, leur style et leur éloquence.

Et descendez aussi dans les intimités de votre cœur. Ne serait-ce pas une bonne et belle action que d'élever la voix, votre voix si écoutée et qui peut tant, en faveur de cet oublié? Ah! si les six lettres de ce nom: Cyvoct, étaient tracées parfois, souvent, par vos mains, si elles résonnaient parfois, souvent, sur vos lèvres, comme vous auriez vite fait de briser ses chaînes!

Le laisserez-vous là-bas... là-bas?

Et je m'adresse à vous aussi, M. Félix Faure. Vous proclamez - justement - cette vérité, à savoir que nul ne peut ni ne doit être rendu responsable de ce qu'il n'a pas fait.

Je ne puis supposer que, seules, de puissantes raisons de famille vous inspirent une telle opinion.

Eh bien! appliquez à Cyvoct ce principe d'équité: il n'a pas pris part à l'attentat pour lequel il a été condamné; il ne peut donc ni ne doit être rendu responsable de ce qu'il n'a pas fait.

Sa mère est morte de douleur il y a sept ans, les yeux tournés vers ces lointains où, sur l'ordre de vos magistrats, on a emporté son petit; son père accablé par la douleur plus que par le fait des ans, désespère de le serrer sur sa poitrine, avant de fermer pour toujours les yeux.

Cet enfant, ne le rendrez-vous pas à son père?

Le laisserez-vous là-bas?... là-bas?...

**Sébastien FAURE.**